

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2008

33x08

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL : sise La Capelane chemin des Pinchinades
13170 LES PENNES MIRABEAU

dont l'objectif est de développer une programmation culturelle et encourager la diffusion des pratiques culturelles, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission culture, qui a proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 55 500,00 €

La commission culture saisie de la demande s'est prononcée favorablement pour attribuer la somme de 55 500 € au CDC.

Pour rappel :

- avance subvention d'un montant de 10 000,00 € voté le 22 janvier 2008

En conséquence il est proposé de verser la somme de 45 500 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- VU l'avis favorable de la Commission Culture du lundi 4 février 2008
- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL : 45 500,00 €
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE